

Référentiel de Compétition

MÉTIER N° 22

PEINTURE ET DÉCORATION

Soumis par :

Hervé DUBOSQ, Expert national

Date : 07/02/2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER.....	3
2.	CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL	4
3.	LE SUJET D'ÉPREUVE	6
4.	NOTATION	7
5.	EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER.....	8
6.	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX.....	8

1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

LE NOM DU MÉTIER EST PEINTURE ET DÉCORATION

DESCRIPTION DU MÉTIER

Le métier de peinture et décoration correspond à la mise en œuvre des différents travaux de finitions intérieurs ou extérieurs dans l'habitation, les immeubles collectifs, le tertiaire ou les objets :

- La préparation des supports ;
- La réalisation de tracés et reproduction d'un motif ;
- L'application des produits (peinture, enduit) ;
- La pose de papier peint.

Il répond à des objectifs esthétiques d'embellissement et de décoration et nécessite la capacité à élaborer et à mettre en œuvre un projet décoratif.

Les travaux engagés répondent au souci constant de santé et d'hygiène.

Le métier participe également à la réalisation des lettrages et filages.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTITION

Le Référentiel de Compétition Métier ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la Compétition Nationale des Métiers et ne peut contredire ce Règlement. En cas de contradiction qui resterait dans le présent document, c'est le Règlement de la Compétition qui prime.

2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

La compétition est une démonstration et évolution de tout ou partie des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Environnement de travail

Connaissance et compréhension de l'environnement de travail :

- Comprendre et respecter les normes et les lois relatives à la sûreté, la sécurité et l'hygiène dans le secteur de la peinture et de la construction ;
- Décrire les différents équipements de protection individuelle requis pour une situation donnée ;
- Décrire les précautions à prendre pour l'utilisation sécuritaire des outils électriques ;
- Connaître la pérennité des travaux dans le secteur de la peinture et de la construction.

Les compétiteurs doivent être en mesure de :

- Se familiariser avec les règles d'hygiène et de sécurité inscrites dans le règlement ;
- Veiller au bon usage de tous les équipements utilisés dans l'industrie de la peinture et de la construction ;
- Identifier et utiliser les équipements de protection individuelle ;
- Veiller au respect du tri des déchets et mettre en œuvre le recyclage des matériaux ;
- Travailler avec soin dans le respect de leur environnement et des autres candidats.

Préparation des fonds

- Préparer les surfaces en utilisant différentes qualités d'abrasifs par ponçage à la machine et à la main.

Conception

Connaissance et compréhension de la conception :

- Comprendre les nuances de couleurs. Ex. : monochromatique, analogue, complémentaire ;
- Connaître la recherche de teinte par coloration et ombrage.

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Reproduire un logo sans l'utilisation de rubans de masquage, à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau et d'une règle à filet ;
- Mélanger des couleurs afin d'effectuer une recherche de teinte.

Pose du papier peint

Connaissance et compréhension de l'application de papier peint :

- Être capable de poser le papier peint verticalement et d'aplomb.

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Implanter des lés de papier ;
- Passer les obstacles lors de la pose ;
- Encoller des surfaces ;
- Araser avec des outils adaptés.

Réalisation du lettrage en utilisant diverses techniques

Connaissance et compréhension des lettres en utilisant diverses techniques :

- Savoir implanter le lettrage ;
- Utiliser des méthodes de transfert de films (calque, poncif, pochoir adhésif).

COMPÉTENCES THÉORIQUES

Les connaissances théoriques sont requises, mais ne seront pas testées à proprement parler :

Les concurrents doivent être en mesure de :

- Se repérer dans l'espace et lire un plan ;
- Différencier les couleurs.

La connaissance des règles et règlements de compétition ne sera pas testée.

TRAVAUX PRATIQUES

L'espace de travail, ou cabine, de chaque candidat se compose de 2 murs (A et B) en plaques de plâtre à épiderme cartonné type « BA13 » ou en panneaux MDF (médium) peints.

Chaque support recevra des matériaux de finition selon le descriptif des travaux joint au sujet.

D'une façon générale, il s'agit d'application de peinture, d'enduit décoratif, de traçage et de lettrage et de pose de papier peint.

La finition demandée pour l'exécution du sujet est une finition la plus soignée possible.

La propreté de l'espace de travail est évaluée en fin de concours.

Le concours comprend 6 modules que le candidat doit effectuer par lui-même.

3. LE SUJET D'ÉPREUVE

FORMAT / STRUCTURE DU SUJET D'ÉPREUVE

Format de l'épreuve

Il est évolutif, il se décompose en plusieurs ouvrages venant s'ajouter au fur et à mesure les uns sur ou contre les autres. Chaque ouvrage est indépendant l'un de l'autre pour la notation.

L'épreuve est imposée et commune à l'ensemble des candidats.

La réalisation de l'un des ouvrages (ou une partie de celui-ci) sera chronométrée dans le cadre d'une épreuve de rapidité « speed module ».

Le sujet d'épreuve doit :

- Se conformer à la description technique actuelle valide ;
- Se conformer aux exigences définies par WorldSkills ;
- Se composer d'un dessin en couleurs montrant la conception et le lettrage (exemple : nom du lieu et année) ainsi que des éléments de constructions cotés.

Le sujet d'épreuve inclut :

- La préparation du support ;
- La mise en œuvre de produits décoratifs (sur l'œuvre libre) ;
- L'application de peinture mécaniquement et/ou manuellement, la recherche de teinte et la recherche d'harmonie, la réalisation d'un dégradé ;
- La pose de papier peint ;
- La réalisation d'un logo ;
- La pose d'un pochoir adhésif pour le lettrage ;
- Le traçage et la mise en peinture d'un panneau lors d'une épreuve chronométrée.

Les produits choisis seront en phase aqueuse, pour le respect des normes en vigueur.

Les adhésifs ne sont pas autorisés pour le traçage, mais uniquement pour fixer sujet et calque et pour faciliter le rechampissage lors du speed module.

DISTRIBUTION / CIRCULATION DU SUJET D'ÉPREUVE

Le thème et les principales difficultés du sujet seront donnés lors du Séminaire de préparation à la Compétition Nationale ou diffusés à cette période aux candidats ne pouvant assister au Séminaire, ainsi qu'aux jurés. Le sujet sera incomplet.

Une partie du sujet pourra être modifiée. Ce complément se fera en partie sur le logo (2^e partie découverte lors de la compétition) et sur le speed module qui, au moment du séminaire, n'est pas connu. Le speed module est créé, validé et remodifié lors de la compétition par l'ensemble des jurés et l'équipe métier.

La version définitive du sujet sera distribuée le jour de la compétition.

Le speed module sera donné 10 minutes avant le début de l'épreuve.

4. NOTATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Répartition des points par critère.

Le tableau ci-dessous permet de présenter la répartition des points par domaine.

Le total est toujours sur 100.

SECTION	Domaines de compétences	NOTE		
		Judgement (si applicable)	Measurement	Total
A	PORTE	4	16	20
B	PAPIER PEINT	2	17	19
C	LETTAGE	2	5	7
D	LOGO	2	36	38
E	SPEED MODULE	0	16	16
	Total =	10	90	100

SPÉCIFICATION D'ÉVALUATION DU MÉTIER

Pour information, le « Judgement » est une notation subjective qui fait appel à l'appréciation des membres du jury (exemple : esthétique, finition...) Le « Measurement » est une notation objective correspondant à des critères mesurables (exemple : dimensions, tâche réalisée ou non...).

Pour l'épreuve de lettrage et logo, il est toléré une marge d'erreur de : ± 1 mm.

Une erreur comprise entre 1 et 2 mm est sanctionnée par une perte de points, une erreur supérieure à 2 mm sera notée 0 point.

Lors du speed module (épreuve de vitesse), les candidats doivent travailler aussi vite et aussi précisément que possible.

Le candidat ayant terminé le premier aura tous les points alloués, le suivant aura 0,10 pt de moins et ainsi de suite de manière dégressive suivant le nombre de candidats.

Les concurrents qui terminent simultanément recevront le même nombre de points.

Procédure d'évaluation du métier

Les jurés seront répartis en 3 groupes de notation mis en place par l'expert (Président de jury). Les groupes doivent se composer d'experts expérimentés et nouveaux ainsi que d'un superviseur qui pourra être un juré ou un membre de l'équipe métier.

Chaque juré doit pouvoir évaluer l'ensemble des candidats.

Chaque groupe de notation note les mêmes aspects sur l'ensemble des sujets d'épreuve. L'expert essaiera d'attribuer le même nombre de points à évaluer à chaque groupe de notation.

Chaque groupe de correction sera constitué de 3 jurés et d'un superviseur. Ce jury pourra être réduit à 2 jurés et un superviseur selon les critères de corrections.

Afin d'éviter toute contestation, les aplombs et niveaux seront vérifiés avec les niveaux des compétiteurs.

5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Les exigences de sécurité suivantes s'appliquent :

- Tous les compétiteurs doivent porter des lunettes de sécurité lorsqu'ils utilisent un équipement susceptible de causer ou de produire des copeaux ou des fragments qui pourraient blesser les yeux ;
- Les experts utiliseront l'équipement de sécurité approprié lors de l'inspection, de vérification ou du travail avec le projet d'un candidat ;
- Tous les concurrents doivent apporter et utiliser :
 - Vêtements de protection ;
 - Gants de travail ;
 - Des gants de caoutchouc ;
 - Lunettes de sécurité (verre blanc) ;
 - Masques anti-poussières ;
 - Protections auditives ;
 - Chaussures de sécurité.

Les candidats doivent maintenir libre de tout obstacle leur surface de travail et veiller à la garder propre tout au long de la réalisation de l'ouvrage.

Le non-respect de ces règles par les candidats pourra provoquer la perte de points.

Les experts doivent aussi porter les équipements de protection individuelle appropriés lors de l'inspection, le contrôle, la correction ou tout autre travail en lien avec les ouvrages mis en œuvre.

Les outils et matériaux fournis par les candidats seront rangés par leur soin dans une caisse à outils.

6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

LISTE D'INFRASTRUCTURES

La liste des infrastructures reprend tous les équipements courants, matériaux et installations mis à disposition des compétiteurs sur les espaces de concours en général.

Des matériels additionnels et optionnels peuvent être amenés par le compétiteur tels que :

- Laser ;
- Sèche-cheveux ou décapeur ;
- Ponceuse électrique ;
- Aspirateur pour ponceuse ;
- Phare ou lampe froide ;
- Plateforme de travail ;
- Desserte ;
- Table à tapisser.

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS QUE LES COMPÉTITEURS APPORTERONT DANS LEUR CAISSE À OUTILS

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.

Outillage du tapissier	Jeu de pattes de lapin ou rouleau	1	Idem pour les autres épreuves
	Brosse pouce	1	
	Couteau à maroufler	1	
	Cutter avec lames	1	
	Règle de tapissier	1	
	Éponge	1	
	Chiffons	Selon besoin	Idem pour les autres épreuves
	Seaux pour eau et colle	1 + 1	
	Mètre + crayon	1 + 1	
	Niveau de 50 et 150 cm minimum	1	Idem pour les autres épreuves

Outillage pour peindre les différentes épreuves	Abrasif à sec grain 150->400	Selon besoin	
	Jeu de couteaux à enduire	1	
	Brosse à épousseter	1	
	Jeu de tournevis	1	Démontage de la porte
	Jeu de pattes de lapin	Selon besoin	Manchon pour laque acrylique
	Brosserie	Selon besoin	
	Camions de peinture	Selon besoin	
	Chiffons	Selon besoin	Voir outillage du tapissier
	Spalters	Selon besoin	
	Règle à filets	1	Ou similaire
	Jeu de boîtages	1	Petits boîtages et seaux de 5 l
	Compas		Ouverture selon sujet
	Crayons secs + gommes...	2	Traçages
	Jeu de petits rouleaux	1	
Réglets de 100, 150, 200 cm	2	Selon le sujet	

MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS SUR L'ESPACE DE COMPÉTITION

Les matériels suivants ne sont pas autorisés lors de la compétition.

- Montre connectée ;
- Oreillettes ;
- Appareil de mesure électronique ;
- Feuille de points pour le logo (sauf l'officielle fournie par l'équipe métier) ;
- Téléphone portable ;
- Matériel pneumatique ;
- Exosquelette.

Toutes les caisses seront vérifiées avant les épreuves et les matériels non autorisés en seront retirés.

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.